



SCoT du Sud Gard Davantage de départs que d'arrivées, principalement du fait des étudiants

Durant l'année 2014, le SCoT du Sud Gard perd 400 habitants dans ses échanges migratoires avec le reste de la France. Le déficit est important avec le reste du Gard et beaucoup plus léger avec l'Hérault, ces deux départements accueillant quatre ménages quittant le SCoT sur dix.

Le déficit avec l'Hérault s'explique par les nombreux départs vers l'unité urbaine de Montpellier, en grande partie dus aux étudiants. En effet, même si beaucoup s'installent dans le SCoT du Sud Gard pour suivre un cursus de premier cycle, les jeunes partent massivement étudier dans d'autres villes universitaires, notamment Montpellier. Le SCoT perd ainsi des étudiants mais également des actifs en emploi, principalement des jeunes qui déménagent dans les communes voisines. Au contraire, les retraités sont légèrement plus nombreux à s'installer sur ce territoire qu'à en partir. Ils privilégient la partie sud, sur le littoral.

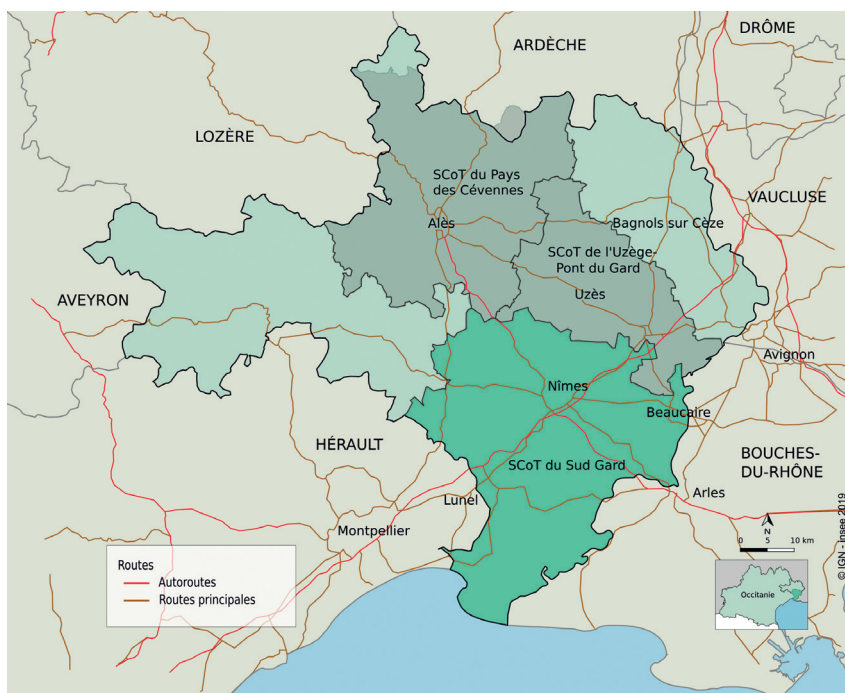
Élodie Martal (Insee), Clément Feldis, Marc Sainte-Croix (Audrna)

Le territoire du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Sud Gard couvre 80 communes et regroupe 385 000 habitants au 1^{er} janvier 2016, soit la moitié de la population gardoise. Il jouxte deux autres SCoT du département, le SCoT du Pays des Cévennes au nord-ouest et le SCoT de l'Uzège-Pont du Gard au nord-est, avec lesquels il partage une démarche InterSCoT. Ces trois SCoT regroupent 79 % de la population gardoise. Le SCoT du Sud Gard est un territoire vaste et contrasté, dont la partie nord est centrée autour de l'aire urbaine de Nîmes. Le territoire englobe aussi de nombreuses communes, souvent résidentielles, sous l'influence croisée des agglomérations de Nîmes et de Montpellier, mais aussi de Lunel, Arles, Avignon ou Beaucaire (figure 1).

Le SCoT du Sud Gard est un territoire ouvert sur l'extérieur : le nombre de nouveaux arrivants pour 1 000 habitants, ou en sens inverse de partants, est supérieur à ceux observés à l'échelle

1 Un territoire au sud du département

Carte de situation du SCoT du Sud Gard



Source : Insee

du département et de l'Occitanie. Ainsi, le territoire attire de nombreux habitants (13 800 personnes en 2014) mais il en perd davantage (14 200 personnes cette même année) au jeu des migrations résidentielles. Positif jusqu'en 2012, le solde migratoire désormais négatif (- 400 personnes sur l'année 2014) le distingue des deux SCoT voisins.

Le SCoT perd des habitants au profit des communes environnantes

Le déficit migratoire du SCoT du Sud Gard est dû aux échanges de proximité : avec le reste du Gard (- 700 habitants en 2014), et plus largement avec le reste de l'Occitanie (- 1 200). Avec l'Hérault, les échanges sont quasi équilibrés. Le territoire perd des habitants (- 420) dans ses échanges avec l'unité urbaine de Montpellier mais en gagne avec le reste du département (figure 2).

Les pertes de population au profit de l'environnement proche sont atténuées par des gains avec l'Île-de-France (+ 350) et le quart nord-est du pays (+ 300 avec les Hauts-de-France et + 100 avec le Grand Est). Grâce à ces échanges lointains, le SCoT du Sud Gard joue un rôle majeur dans l'attractivité du Gard et dans la redistribution de nouvelles populations au sein du département. En effet, le SCoT concentre 62 % des nouveaux habitants du Gard, alors qu'il regroupe 52 % de la population.

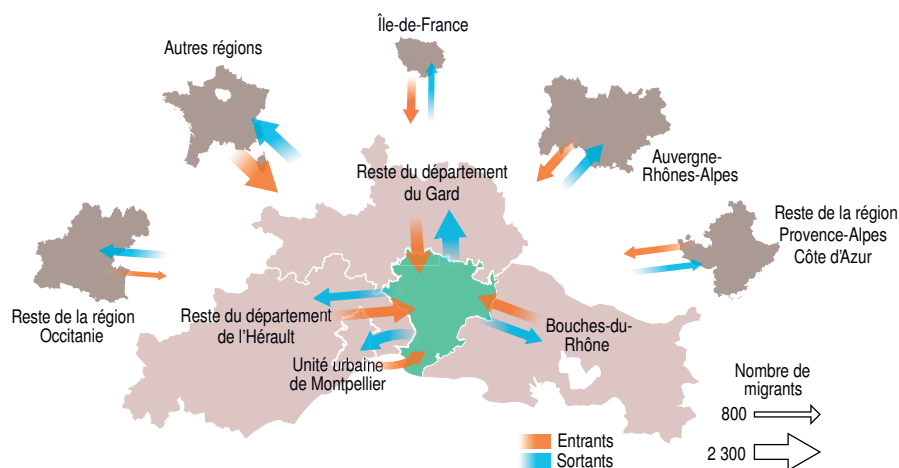
Le territoire perd des étudiants, sauf en 1^{er} cycle

Le SCoT du Sud Gard attire des étudiants¹ mais en perd encore davantage : durant l'année 2014, quelque 2 000 jeunes s'installent dans le territoire pour y poursuivre des études, alors que 2 300 en partent pour étudier ailleurs. Avec un déficit de 300 jeunes, les migrations justifiées par la poursuite d'études constituent la principale explication du déficit migratoire du territoire. Le déficit est lié aux mouvements d'étudiants de 2^d cycle, âgés de 20 à 23 ans (figure 3), qui vont poursuivre leurs études ailleurs. En effet, l'offre de formation est davantage tournée vers les premières années du supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles, sections de technicien supérieur, licences universitaires avec une offre de 23 spécialités) que vers les années ultérieures (9 masters). Ainsi, le SCoT du Sud Gard attire des étudiants de 1^{er} cycle, notamment des 18-19 ans qui sont plus nombreux à s'installer sur le territoire qu'à le quitter, mais ne peut les retenir ensuite.

¹ Dans cette étude, est considérée « étudiant », toute personne âgée de 16 à 29 ans, inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur et titulaire au moins du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau équivalent.

2 Déficit migratoire important avec le reste du Gard et Montpellier

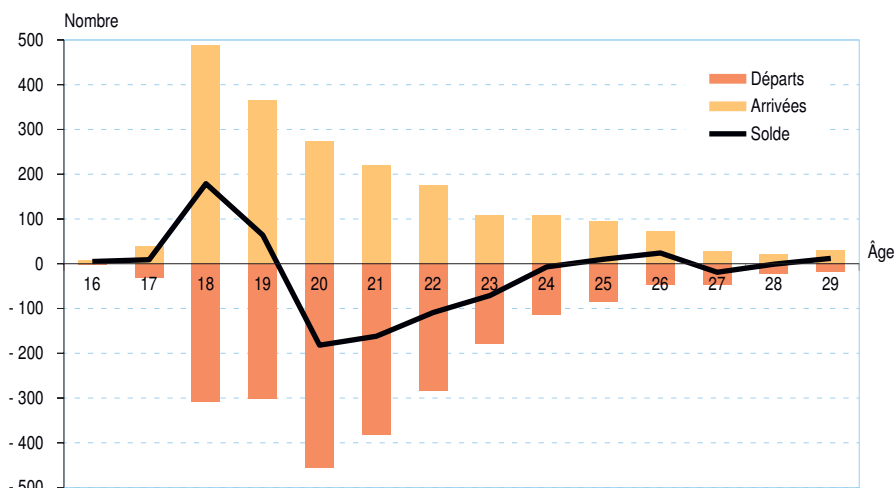
Solde des entrées et des sorties de population avec le SCoT du Sud Gard durant l'année 2014



Source : Insee, recensement de la population 2015

3 Le SCoT du Sud Gard attire les jeunes étudiants

Arrivées et départs d'étudiants par âge durant l'année 2014



Source : Insee, recensement de la population 2015

Lorsqu'ils quittent le SCoT pour poursuivre des études, les jeunes vont d'abord à Montpellier : 33 % rejoignent l'agglomération montpellieraine, et même 45 % si on se limite aux plus jeunes (18-19 ans). Par ailleurs, 13 % des jeunes qui habitent dans le SCoT font leurs études à Montpellier. En effet, la proximité de la métropole héraultaise, la présence d'une autoroute et de liaisons ferroviaires entre Nîmes et Montpellier permettent également les navettes quotidiennes.

Quatre nouveaux arrivants sur dix sont des actifs ayant un emploi

Dans les échanges de population entre le SCoT du Sud Gard et le reste de la France, les actifs ayant un emploi en 2015 sont les plus nombreux. Ainsi, 5 250 actifs en emploi s'installent dans le territoire du SCoT au cours de l'année 2014, quand 5 400 le quittent. Les trentenaires sont

plus nombreux à quitter le territoire (1 600) qu'à s'y installer (1 500). En revanche, l'équilibre est atteint entre les entrées et les sorties pour les jeunes actifs en emploi (moins de 30 ans) et les plus âgés (50 ans ou plus).

Le SCoT perd des actifs ayant un emploi au profit du reste du Gard (- 370), en gagne dans ses échanges avec les unités urbaines d'Arles (+ 110) et de Lunel² (+ 90). Les échanges sont en revanche quasi équilibrés avec les agglomérations de Montpellier, de Marseille-Aix, d'Avignon et de Paris.

D'une manière générale, 53 % des actifs en emploi qui quittent le territoire du SCoT du Sud Gard s'installent à proximité, dans le reste du département, dans l'Hérault ou dans les Bouches-du-Rhône ; la proportion est encore plus élevée pour les trentenaires. Même si la majorité de ces actifs travaille

² Trois communes de l'unité urbaine de Lunel (soit 19 % de sa population) font partie du SCoT du Sud Gard. Les données sur l'unité urbaine de Lunel excluent ces trois communes.

alors près de leur nouveau lieu de résidence, une part non négligeable exerce leur emploi dans l'unité urbaine de Nîmes. C'est le cas de 24 % des travailleurs qui se sont installés dans l'agglomération d'Alès, de 16 % dans celle d'Arles et de 13 % dans celle de Lunel.

Dans le sens inverse, la majorité des nouveaux arrivants dans le SCoT du Sud Gard qui ont un emploi travaillent à Nîmes. Toutefois, lorsqu'ils viennent de communes voisines, une part importante d'actifs ayant un emploi en 2015 travaillent dans leur ancien lieu de résidence : 49 % lorsqu'ils viennent de l'unité urbaine d'Arles, 31 % de Montpellier et 22 % d'Avignon.

Le SCoT du Sud Gard attire aussi de nombreux habitants se déclarant chômeurs au recensement après leur déménagement (1 800), mais il en perd autant, d'où un effet neutre sur le niveau du chômage dans le territoire (*définitions*). Parmi ces nouveaux arrivants au chômage, un sur quatre vit en couple avec un actif ayant un emploi. Il peut s'agir ainsi d'un chômage induit par la mobilité du conjoint.

Les retraités sur le littoral et en Camargue, les familles avec enfants près de Nîmes, les étudiants à Nîmes

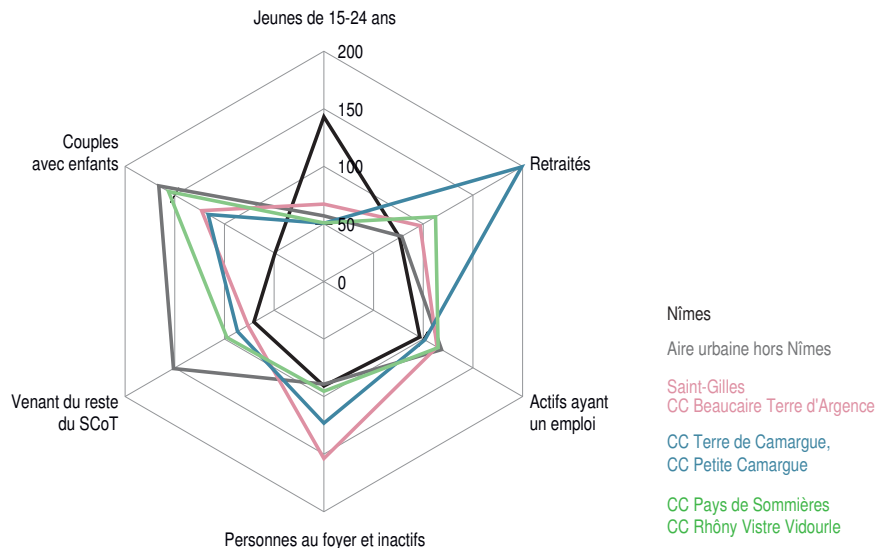
Le SCoT du Sud Gard attire des retraités mais ils sont presque autant à arriver (1 300) qu'à partir (1 200), si bien que la part des retraités dans la population de l'ensemble du territoire du SCoT n'est pas affectée. Les retraités qui choisissent de s'installer dans le SCoT du Sud Gard privilégient le littoral et la Camargue gardoise (*figure 4*) : c'est le cas pour 28 % d'entre eux, contre 14 % pour l'ensemble des nouveaux arrivants.

Les familles avec enfants préfèrent quant à elles s'installer à proximité de Nîmes, dans la banlieue ou la couronne périurbaine, ainsi que dans la partie ouest du SCoT, entre Nîmes et Montpellier. Dans ces territoires, elles représentent 30 % des nouveaux arrivants, presque deux fois plus que dans l'ensemble du SCoT.

La commune de Nîmes attire d'abord les étudiants : ils représentent 25 % des nouveaux arrivants, contre 15 % dans l'ensemble du SCoT du Sud Gard. La ville gagne ainsi de la population au jeu des migrations estudiantines : 1 900 étudiants s'installent dans la ville-centre quand 1 600 en partent. Au-delà de l'attractivité de la ville sur les étudiants, Nîmes est le moteur de l'ensemble des dynamiques migratoires au sein du territoire. La commune concentre 60 % des mouvements migratoires extérieurs au SCoT du Sud Gard, alors qu'elle représente moins de 40 % de sa population. ■

4 Les retraités s'installent dans le sud, les jeunes à Nîmes

Profil des arrivants dans les différents espaces du SCoT du Sud Gard



Note : la valeur 100 représente la valeur moyenne pour le SCoT du Sud Gard

Lecture : la commune de Nîmes accueille une part de jeunes (15-24 ans) supérieure de 43 % à ce qui est observé dans l'ensemble du SCoT

Source : Insee, recensement de la population 2015

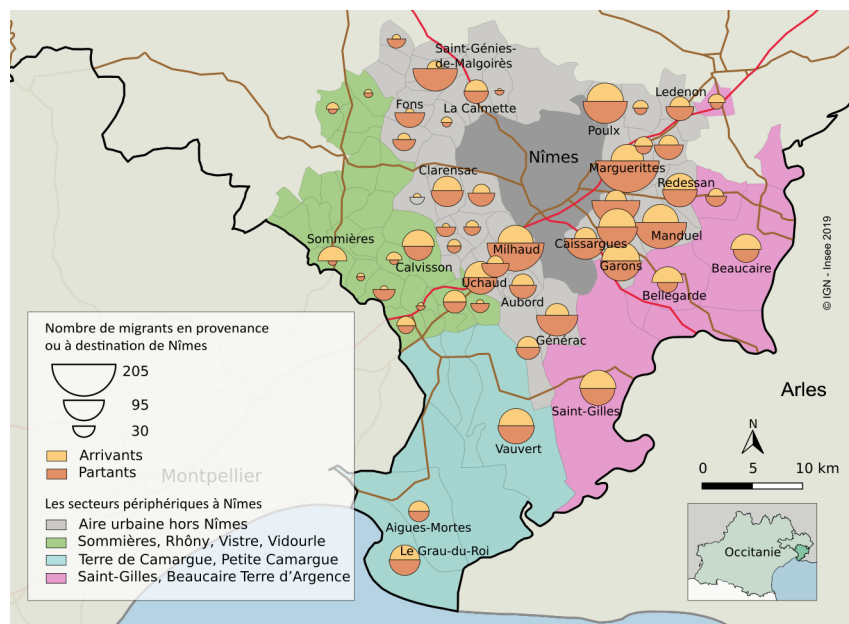
Nîmes et sa couronne périurbaine concentrent les échanges au sein du SCoT

Outre les 28 000 mouvements de population entre le SCoT du Sud Gard et le reste de la France, les déménagements au sein même du SCoT, entre les différentes zones définies pour cette étude (*définitions*) (*figure 5*) sont nombreux aussi (6 300). La moitié de ces échanges internes au territoire du SCoT se font entre la commune de Nîmes, sa banlieue et sa couronne périurbaine, essentiellement depuis Nîmes vers les communes environnantes : durant l'année 2014, quelque 2 000 personnes quittent Nîmes pour le reste de son aire urbaine, tandis que 1 000 personnes font le chemin inverse.

En déménageant de Nîmes vers le reste de l'aire urbaine, un ménage sur trois devient propriétaire en 2015, un sur deux quitte un appartement pour une maison et un sur deux également emménage dans un logement plus grand.

5 La moitié des échanges au sein du SCoT se font entre la commune de Nîmes et les communes sous son influence

Origine et destination des migrations résidentielles entre Nîmes et les autres communes du SCoT durant l'année 2014



Note : le territoire du SCoT du Sud Gard a été découpé en cinq zones homogènes du point de vue des migrations et qui correspondent à des regroupements d'EPCI.

Lecture : 205 habitants partent de la commune de Nîmes pour s'installer dans la commune de Marguerittes durant l'année 2014, tandis que 65 ont fait le chemin inverse.

Source : Insee, recensement de la population 2015

Le club InterSCoT

La démarche InterSCoT réunit trois territoires de SCoT, membres de l'agence d'urbanisme des régions nîmoise et alésienne : Sud Gard, Uzège-Pont du Gard et Pays des Cévennes. Cette instance partenariale a un objectif triple : assurer la cohérence des démarches de planification à grande échelle, suivre et évaluer les SCoT, échanger en amont avec d'autres démarches de coopérations territoriales ou de planification, comme le Sraddet³.

En 2018 et en 2019, les trois SCoT ont ainsi participé à deux démarches inter-territoriales dans le cadre de l'élaboration du Sraddet Occitanie 2040 : l'une concerne quatre SCoT gardois (le quatrième étant le SCoT du Gard rhodanien) et l'autre 14 SCoT du « système métropolitain méditerranéen⁴ ».

Pour plus d'informations : <https://www.audrna.com/index.php/publications>

³ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

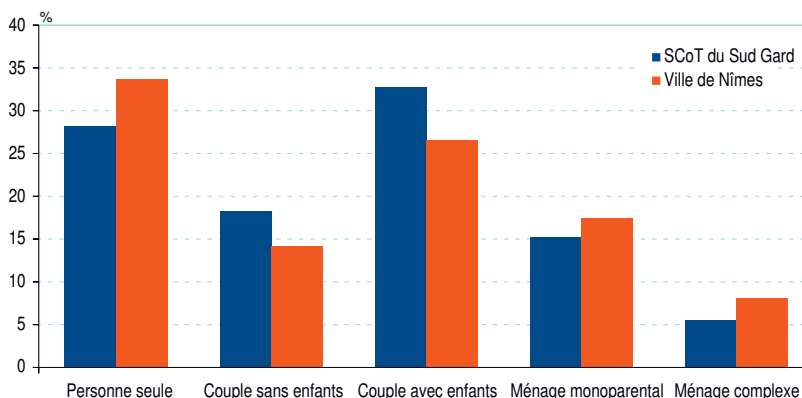
⁴ Ce système est constitué d'un réseau de villes s'étendant du littoral au Massif central, de la plaine du Roussillon à la vallée du Rhône. Les bassins de vie le composant sont essentiellement organisés autour du cœur métropolitain de Montpellier (de Nîmes-Alès à Béziers-Narbonne), d'un espace métropolitain d'équilibre autour de Perpignan et d'un bassin de vie multi-polarisé sur le Gard rhodanien.

Les premiers occupants des logements neufs habitaient déjà à proximité

Durant l'année 2015, 3 600 personnes s'installent dans un logement neuf au sein du SCoT du Sud Gard. La très grande majorité de ces primo-occupants vivaient déjà dans le territoire du SCoT auparavant. Sur l'ensemble du territoire, ces logements récents accueillent essentiellement des couples avec au moins un enfant, alors que sur la commune de Nîmes, il s'agit surtout de personnes seules (figure 6). Ces habitants sont locataires pour 62 % d'entre eux. Ce pourcentage atteint 72 % lorsqu'ils emménagent dans la commune de Nîmes. Ces constats corroborent les éléments de diagnostic du Programme local de l'habitat (PLH) de Nîmes Métropole qui constate une construction portée par les produits de défiscalisation à Nîmes, caractérisés par des petites typologies (T2, T3) occupées par des locataires. Cette situation a entraîné un appauvrissement de la ville-centre, les locataires ayant des ressources en moyenne inférieures à celles des propriétaires. L'enjeu, inscrit dans ce troisième PLH de Nîmes Métropole, est de proposer des logements abordables à Nîmes, à destination des familles et des primo-accédants qui aujourd'hui s'installent dans la couronne périurbaine.

6 Logements neufs : personnes seules à Nîmes, familles dans le reste du SCoT

Primo-occupants de logements neufs selon la catégorie du ménage



Note : un ménage complexe est un ménage de plusieurs personnes sans lien de filiation ou un parent/couple avec au moins un enfant majeur.

Source : Insee, Fideli 2016

Définitions et sources

Le **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** est un document d'urbanisme et de planification qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Le territoire du SCoT du Sud Gard a été découpé en **cinq zones** homogènes du point de vue des migrations et qui correspondent à des regroupements d'EPCI : la commune de Nîmes ; le reste de son aire urbaine ; la partie ouest qui regroupe la communauté de communes (CC) du Pays de Sommières et celle de Rhône Vistre Vidourle ; la partie sud qui regroupe la CC de Petite Camargue et celle de Terre de Camargue ; et enfin la partie est composée de la commune de Saint-Gilles et la CC Beaucaire Terre d'Argence.

Une **unité urbaine, également appelée agglomération**, est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone continuellement bâtie qui compte au moins 2 000 habitants. Une aire urbaine est constituée de l'unité urbaine et de sa zone d'influence en matière d'emploi (la couronne périurbaine).

Les migrations sont mesurées à partir du **recensement de la population** qui interroge sur le lieu de résidence un an auparavant.

Les **chômeurs** au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées au chômage (inscrits ou non à Pôle emploi) sauf si elles ont indiqué ne pas rechercher de travail, ainsi que les personnes sans emploi qui ont déclaré en rechercher un.

Le **fichier démographique des logements et des individus (Fideli)** est une source de données issue de divers fichiers fiscaux : taxe d'habitation, fichier d'imposition des personnes... Il permet notamment de connaître le profil des premiers occupants des logements neufs.

Insee Occitanie
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE Cedex 4

Directrice de la publication :
Caroline JAMET

Rédactrice en chef :
Michèle EVEN

Mise en page et impression :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2492-1629 (version imprimée)
ISSN : 2493-4178 (version en ligne)

© Insee 2019

Pour en savoir plus

- « SCoT du Pays des Cévennes – un territoire ouvert sur l'extérieur qui gagne des habitants au jeu des déménagements », *Insee Flash Occitanie* n° 88, juin 2019
- « SCoT de l'Uzège-Pont du Gard – De nombreuses arrivées en provenance des territoires proches », *Insee Flash Occitanie* n° 89, juin 2019
- « Migrations résidentielles dans le SCoT Sud Gard », portrait des migrations résidentielles sur le SCoT Sud Gard, Audrna, avril 2018
- « Migrations résidentielles – L'Occitanie, une région attractive mais que l'on quitte aussi », *Insee Analyses Occitanie* n° 46, juin 2017

